

# L'école aux quotidiens



La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un événement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?

## LE SOIR

07/03/2007

## La Libre

15/03/2007

### MÉDIAS: QUELLES LIMITES?

Fin février, les médias relayaient à grands renforts de moyens le quintuple infanticide de Nivelles. La façon de travailler des journalistes a alors suscité de nombreuses réactions. Une enseignante et une éducatrice de la jeune Yasmine, une des victimes du drame, ont notamment remis les choses à leur place dans une carte blanche adressée au *Soir*. Elles y déplorent les méthodes utilisées par certains journalistes pour récolter de manière effrénée des interviews, ainsi que leur précipitation sans souci de vérification et leur manque de respect.

**Bruno DAYEZ**, quant à lui, signale dans *La Libre* que "ce déluge de scoops (...) met gravement à mal le fonctionnement de la justice". Et il s'interroge: "Pour savoir ce que les témoins ont déclaré, va-t-on se référer dorénavant à leurs auditions ou à leurs interviews?"

Et vous, qu'en dites-vous?

### ■ Benoît GREVISSE, chercheur à l'Observatoire du Récit Médiatique (ORM):

"Tout d'abord, il faut nuancer le propos. Ce drame est grave et hors du commun, et méritait dès lors d'être traité par les médias. Les faits divers marquent les esprits et à cet égard, la presse a une fonction cathartique, elle sert à aider la société à amortir ce genre de nouvelles traumatisantes.

Dans ce cas-ci, j'ai repéré dans les médias trois types de pratiques. Dans l'ensemble, celles-ci ont tout de même été assez correctes. En Belgique, on est entré dans une culture du fait divers; c'est devenu une matière essentielle. De ce fait, une rhétorique s'est installée, dont le direct dans l'audiovisuel fait partie. Selon moi, les pratiques observées dans ce cadre ne sont pas répréhensibles. Les journalistes auraient peut-être dû se poser la question de savoir s'il était nécessaire de faire un direct, mais celui-ci est à présent devenu incontournable. Je qualifierais ensuite un autre type de pratiques de «difficiles». Je pense à la façon dont des proches, comme la sœur et une amie, se sont exprimés dans les médias. En fait, les journalistes ont été surpris du contenu de l'interview. Au départ, c'était un scoop, un atout commercial, mais sans le vouloir, ils se sont retrouvés à prendre parti pour l'un des deux camps... Les deux chaînes de télévision ont eu leurs propres témoins privilégiés, et donc chacune leur point de vue. Elles se sont alors

senties mal à l'aise et ont essayé de rééquilibrer les choses, notamment lors de la cérémonie à la mosquée, où elles ont donné la parole aux deux «camps».

Enfin, je pointerai deux comportements vraiment inadmissibles et condamnables. D'une part, cette façon de poursuivre les enfants avec des caméras et des micros à la sortie de l'école... C'était peu déontologique, et encore moins du fait que les mineurs sont davantage protégés par le code de déontologie! C'est un dérapage dont il faudra tenir compte à l'avenir. D'autre part, des journalistes de «La Dernière Heure» n'ont absolument pas tenu compte du principe de respect des victimes en annonçant eux-mêmes la terrible nouvelle à un proche, avant les autorités publiques, et en s'en vantant ensuite dans leur article!"

### ■ Bruno DAYEZ, avocat:

"En fait, l'impact des médias sur la justice est relativement faible, voire nul, dans le sens où les juges vont justement mettre un point d'honneur à montrer qu'ils ne cèdent pas à la pression des médias. Mais bien sûr, l'appareil judiciaire dans son ensemble va malgré tout en subir l'influence. Effectivement, le Parquet est moins indépendant que le juge et ne va donc pas laisser traîner un dossier qui fait la une de l'actualité. Il y a là, en quelque sorte, une obligation de résultat: le Parquet va mettre toute la gomme pour ce dossier, tout en en délaissant d'autres. Cela peut être discriminatoire. Selon moi, l'impact

*de cette mauvaise médiatisation touche plutôt aux représentations symboliques de la Justice, à la place que celle-ci occupe dans les représentations collectives. On attend de cette instance que justice soit rendue; elle doit aboutir à la vérité et rendre un verdict en accord avec l'opinion publique, qui soit acceptable. Le but de l'appareil judiciaire est de rendre la paix sociale, de restaurer la confiance dans les institutions. La Justice disposait d'un monopole dans ce domaine, dont elle se voit maintenant dépossédée, notamment par la télévision. Cela abolit l'idée du tiers impartial; la population devient une espèce de justicière, on la prend à parti. Les cas arrivent au prétoire après que les gens aient eu mille fois l'occasion de juger l'affaire. C'est un phénomène assez nouveau, qui prend de l'ampleur et entraîne une forte dégradation de l'image de la Justice et une perte de valeur symbolique. Si un juge ne suit pas la direction souhaitée, il est critiqué, même par des avocats. Si on n'admet plus la décision des juges, leur posture est remise en cause. On va dès lors vers une abolition de la justice telle qu'on l'a connue...". ■*

**La Libre** BELGIQUE

02/03/2007

## DE L'INFLUENCE DE LA LANGUE

Les élèves issus de l'immigration réalisent de moins bons résultats scolaires que les autochtones. C'est ce que révèle une étude de l'ULB<sup>1</sup>, commandée par la Fondation Roi Baudouin suite aux résultats de l'étude PISA

de 2006. Que ce soit pour les mathématiques, les sciences, la résolution de problèmes ou la lecture, les résultats sont décroissants selon qu'il s'agit de Belges de souche, d'élèves de deuxième génération ou de nouveaux arrivants. Bien sûr, selon les chercheurs de l'ULB, le fait de parler français à la maison et la position économique de la famille ont une influence favorable, mais ce n'est pas tout. En effet, même les élèves issus de l'immigration parlant le français ou le néerlandais obtiennent de moins bons résultats, et les écarts subsistent au sein d'un même groupe socio-professionnel. La Fondation Roi Baudouin préconise dès lors de prendre en compte ce facteur dans la lutte contre les inégalités socio-économiques dans l'enseignement.

### Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Jacques VANDENSCHRICK, directeur du Service Recherche et Développement Pédagogique du SeGEC (SeRDeP):**

*"Ce débat a fait rage - et la classe politique s'est divisée - sur l'opportunité d'imposer aux parents des «néo-arrivants» un apprentissage intensif de la langue d'accueil (qui sera aussi celle de l'école de leurs enfants). Tous, en tout cas, tendraient à situer le nœud des problèmes du côté de la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Certains pays européens vont jusqu'à penser utile d'organiser au sein de l'école, pour les enfants de migrants, des cours de langue d'origine en sus de la langue-cible, parlée dans le pays d'arrivée. Cette pratique serait censée conforter chez l'enfant ses aptitudes linguistiques globales. Comment voir clair dans ce*

*champ miné d'hypothèses pédagogiques difficiles à dénouer?*

*La littérature scientifique relative aux difficultés d'apprentissage des langues scolaires par les enfants de migrants cerne bien (et depuis longtemps) la difficulté.*

*Le français des migrants serait souvent, aux dires de certains linguistes, une «langue approchée», limitée par une marginalisation sociale, arrêtée à un stade donné de structuration, minimale, fixée dans un contact langagier en milieu homogène (migrants de même origine), se contentant d'être utilitaire. La langue première (maternelle) reste le vecteur de l'affectif, lié à l'enfance, aux relations personnelles, à la fête, à la musique. Des chercheurs parlent même de «créolisation» de la langue-cible qui se produirait en même temps qu'une lente déperdition de la langue d'origine.*

*Il ne semble pourtant pas impossible que, dans une école primaire réalisant une mixité socio-économique relativement satisfaisante, dans un contexte de proximité, la marginalisation sociale puisse ne jouer que faiblement sur les performances scolaires et les écarts ne se marquer qu'à la marge. C'est très probablement là que l'effort doit se porter et que l'école doit être soutenue. En revanche, aux âges ultérieurs, le conflit culturel et tous les jeux de la stigmatisation identitaire semblent venir prendre le relais de la faible espérance d'ascension sociale vraie des familles, aggravant la «répugnance scolaire» dont la médiocre performance linguistique n'est qu'un aspect mais représente bien le symptôme le plus marquant.*

*La question se pose alors de savoir si l'on apaise les frustrations culturelles (parfois aussi, artificiellement entretenues) des publics migrants par la promotion scolaire des langues d'origine. Ou si le salut n'est pas plutôt à chercher du côté d'une accélération de l'intégration socioculturelle et économique des jeunes issus de la migration. L'apprentissage de la langue en est, sans doute, un facteur important. Mais en matière d'intégration, l'école est loin d'être la seule à disposer des leviers utiles et ne peut porter seule toutes les responsabilités". ■*

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD

1. [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) > publications

